

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n°19

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 25 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 0 ) :**

**EXCUSES ( 0 ) :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bruno SULLI

**RAPPORTEUR :** Madame Evelyne AZIHARI

**OBJET :** Demande de subvention à l'ANAH pour l'opération « Objectif rénovation : l'accès à la rénovation pour tous »

*En partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et La Poste, la société AG2R a lancé au premier semestre 2017 un appel à projets national baptisé « Objectif rénovation : l'accès à la rénovation pour tous ». Ce dispositif visait à stimuler la rénovation énergétique des logements, en ciblant tout particulièrement les foyers exposés à la précarité énergétique.*

*L'agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie (ARTEE) est lauréate de cet appel à projets. Elle a souhaité sélectionner dix territoires dans le périmètre régional pour les faire bénéficier à la fois du dispositif opérationnel de communication auprès des ménages et de conditions de financement avantageuses.*

*L'agglomération de Grand Châtellerault, au printemps 2017, a déjà mené une opération de ce genre en coopérant avec ARTEE, La Poste et Soliha. Cette expérience lui donnait les moyens de répondre favorablement et dans les plus brefs délais à la sollicitation d'ARTEE. Près de 2500 foyers, répartis sur huit communes de l'agglomération, recevront donc la visite de leur facteur et pourront, s'ils le souhaitent, prendre immédiatement un rendez-vous avec un conseiller d'ARTEE ou de Soliha pour envisager une rénovation de leur logement après réalisation d'un diagnostic énergétique.*

*Cette opération d'incitation aux travaux durera environ deux mois. Son coût total (hors frais d'affranchissement du courrier adressé aux ménages) est de 20 000€ HT. ARTEE en finance une partie, 5000€. Le reste, soit 15 000€, est pris en charge par Grand Châtellerault, qui peut cependant prétendre à une subvention de 10 000€ de l'ANAH.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°3 du 20 avril 2015, portant création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat,

**VU** l'article 3 alinéa 2-3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n°19

page 2/2

**CONSIDERANT** qu'il est dans l'intérêt de l'agglomération et de ses habitants, en particulier de ceux qui subissent une précarité énergétique, d'accélérer la rénovation des logements,

**CONSIDERANT** que la proposition d'ARTEE, dans le cadre de l'appel à projets national lancé par AG2R en partenariat avec l'ANAH, permet à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault de mener une opération d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat dans des conditions financières intéressantes,

**CONSIDERANT** que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault peut solliciter l'ANAH pour le versement d'une subvention de 10 000€,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer une demande de subvention de 10 000 € à l'ANAH pour l'opération précitée et à signer tous les documents exigés par cette démarche.

### UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER